



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2006/32
24 mars 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des règlements
concernant les véhicules (WP.29)

Cent trente-neuvième session
Genève, 20-23 juin 2006
Point 4.2.8 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET DE RECTIFICATIF 5 AU COMPLÉMENT 15 À LA SÉRIE 04
D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT N° 16**

(Ceintures de sécurité)

Transmis par le Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRSP à sa trente-huitième session et il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (TRANS/WP.29/GRSP/38, par. 19). Il a été établi sur la base du texte de l'annexe 2 du rapport.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via Internet:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>.

Paragraphe 8.3.5, modifier comme suit:

«8.3.5 Afin d'informer ... du Règlement n° 14.

La première position ISOFIX doit permettre au moins l'installation d'un des trois gabarits face à la route définis à l'appendice 2 de l'annexe 17; la deuxième position ISOFIX doit permettre au moins l'installation ... du véhicule.».

Paragraphe 15.1.3, ajouter à la fin:

«15.1.3 conformément au complément 15 de la série 04 d'amendements à ce Règlement. Cependant, les homologations existantes de catégories de véhicules autres que la catégorie M₁ qui ne sont pas visées par le complément 15 à la série 04 d'amendements au présent Règlement restent valables et les Parties contractantes appliquant le présent Règlement continuent à les accepter.».

Annexe 17, paragraphe 1.1, alinéa c, modifier comme suit:

«Fournir une liste des dispositifs de retenue pour enfants ...».
